PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 13 JANVIER 2020

Le lundi treize janvier deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sur convocation du Maire du 6 janvier 2020, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : **14**

Nombre de membres présents : **12**

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN, Marie LESAGE

MM. Pascal DI STEFANO, Christian AULEN, Philippe HERQUE, Jean KNAUS, Norbert WENDLING, Jean-Marc MEYER, Stéphane OLIVIER

Nombre de membres absents excusés : **0**

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : **2**

Hubert BAUMER qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO
Alain MAEDER qui a donné procuration à Norbert WENDLING

Nombre de membres absents non excusés : **0**

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures 30 et salue bien cordialement les membres présents. Il présente à l'ensemble du conseil municipal ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Il sollicite l'ajout de deux points supplémentaires.

Point 7 : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes PAROVIC pour le déploiement de la fibre

Point 8 : Modification provisoire des horaires à l'école

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

1°) Désignation du secrétaire de séance

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019

3°) Recrutement temporaire d'un agent non-permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

4°) Etat de prévision des coupes et travaux en forêt pour 2020

5°) Maison des Associations, 9 rue du Bourgrain – Travaux

6°) Droit de préemption urbain

7°) Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes PAROVIC pour le déploiement de la fibre

8°) Modification provisoire des horaires à l'école

9°) Informations et divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.
Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019.

POINT N°3 : RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;
Vu le budget de la commune ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;
Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;
Considérant que la commune est confrontée à un besoin de personnel temporaire ;
Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Décide

Article 1er **: À compter du 01/02/2020, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Article 2 **: Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.**

Article 3 **: L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.**

Article 4 **: Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020 de la commune.**

POINT N°4 : ETAT DE PREVISION DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET POUR 2020

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil l'état prévisionnel des coupes ainsi que le programme de travaux, proposés par l'ONF pour l'exercice 2020, à réaliser en forêt communale.

Ces devis s'établissent comme suit :

1) Etat de prévision des coupes et programme des travaux d'exploitation

L'état de prévision des coupes 2020 prévoit d'exploiter 207 m³ de bois façonnés et non façonnés pour une recette brute attendue de 9 520 €. Les coupes en vente sur pieds sont estimées à 257 m3 pour une recette nette de 4 060 €.
Les frais d'exploitation HT (abattage, façonnage et débardage) à l'entreprise y compris les honoraires sont estimés à 8 294 €.

Le bilan net prévisionnel HT de l'exploitation est estimé à : 5 287 €

2) Programme de travaux patrimoniaux

Travaux de maintenance, sylviculture, infrastructure, cynégétique et divers pour un montant total HT de 8 440 €

3) Proposition état d'assiette pour l'exercice 2021

Le conseil prend également connaissance de l'état d'assiette des coupes 2021 qui vont être martelées courant 2020. Cette proposition découle de l'aménagement forestier en vigueur et tient compte de l'état d'avancement dans son application.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2020 pour une valeur nette HT de 5 287 €.

- APPROUVE le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2019 pour un montant total HT de 8 440 €.

- APPROUVE la proposition de l'état d'assiette 2019.

- FIXE le prix de vente du bois communal à 20 € du stère en plaine et 12 € du stère en montagne pour l'année 2020.

- DECIDE d'inscrire au budget primitif 2020 les crédits correspondants.

- DONNE mandat au Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF dans la limite des moyens ouverts par le Conseil.

<u>POINT N°5</u> : MAISON DES ASSOCIATIONS, 9 RUE DU BOURGRAIN – TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que la chaudière de la maison des associations est vétuste et nécessite d'être changée.

De plus, suite au départ de la locataire du logement situé à l'étage du bâtiment, quelques travaux sont à prévoir notamment des travaux électriques et d'abaissement du plafond en vue de réduire les dépenses de chauffage.

Concernant la chaudière, il est proposé de remplacer la chaudière fioul existante par deux chaudières gaz à condensation, afin de pouvoir scinder le logement du reste du bâtiment.

Il présente à cet effet le devis de l'entreprise KAISER pour un montant de 9 734 € H.T. soit 11 680,80 € T.T.C. pour l'installation de deux chaudières gaz en remplacement de la chaudière existante et le devis de l'entreprise GONZALEZ pour un montant de 5 000 € H.T. soit 6 000 € T.T.C. pour la pose d'un faux plafond avec isolation.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil départemental concernant la chaudière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,
- DONNE SON ACCORD pour le projet de travaux à la Maison des Associations ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental et à signer les devis correspondants une fois le dossier de subvention déposé.

<u>POINT N°6</u> : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Benoît KNITTEL, notaire à Colmar et qui porte sur la vente d'une propriété appartenant aux consorts SYDA sise 63 rue du Maréchal Leclerc, section 1 parcelle 117 d'une superficie totale de 6,90 ares au profit de M. ADAM et Mme GRIMM.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour le bien susvisé.

<u>POINT N°7</u> : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAROVIC POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet ROSACE, toutes communes d'Alsace non desservies par le très haut débit internet vont être raccordées. Les travaux ont débuté et s'étaleront jusqu'à fin 2020.

Le solde à charge des communes est de 175 € par prise posée, selon le tableau ci-dessous.

Par délibération du 29 mars 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » a décidé de soutenir les communes membres à hauteur de 20 % de leur participation.

Ce fonds de concours sera versé à chaque commune, au fur et à mesure des raccordements, sur présentation des justificatifs de l'appel des fonds pour sa participation à ROSACE.

communes	prises	coût commune	FDC 20% CC
EGUISHEIM	1 054	184 450 €	36 890 €
GUEBERSCHWIHR	428	74 900 €	14 980 €
GUNDOLSHEIM	321	56 175 €	11 235 €
HATTSTATT	424	74 200 €	14 840 €
HUSSEREN LES CHATEAUX	244	42 700 €	8 540 €
OBERMORSCHWIHR	186	32 550 €	6 510 €
OSENBACH	411	71 925 €	14 385 €
PFAFFENHEIM	734	128 450 €	25 690 €
ROUFFACH	2 239	391 825 €	78 365 €
VOEGTLINSHOFFEN	245	42 875 €	8 575 €
WESTHALTEN	482	84 350 €	16 870 €
total	6 768	1 184 400 €	**236 880** €

Il est rappelé qu'une délibération de chaque conseil municipal, concordante et autorisant le Maire à demander le fonds de concours, est obligatoire pour pouvoir en bénéficier.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer afin de demander à la Communauté de communes le versement du fonds de concours ci-dessus et de charger le Maire d'accomplir toute démarche nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- DECIDE de demander un fonds de concours de 14 840 € à la Communauté de communes en vue de participer au financement des travaux de déploiement de la fibre ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

POINT N°8 : MODIFICATION PROVISOIRE DES HORAIRES A L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande émanant de M. Franck FONTAINE, directeur du RPI Gueberschwihr-Hattstatt en vue de modifier temporairement les horaires de toutes les classes de l'école, dans le cadre du cycle de natation.

Il s'agirait de modifier les horaires du vendredi après-midi pour la période du 14 février 2020 au 10 avril 2020 inclus, avec un accueil à partir de 13h50 pour un début des cours à 14h et une fin de cours à 16h30 au lieu 13h30 à 16h actuellement.

L'inspecteur de l'Education Nationale a émis un avis favorable à la demande de M. FONTAINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD pour la modification des horaires de l'école le vendredi après-midi, pendant la période du 14 février au 10 avril inclus, de 14h à 16h30 (accueil à partir de 13h50).**

POINT N°9 : INFORMATIONS ET DIVERS

Informations :

- Urbanisme :
Point sur les dossiers déposés.
1 permis de construire a été déposé.

- Remplacement agent technique :
Monsieur le Maire rappelle que M. FELDER, agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2020. Le nouvel agent technique, M. Yann SCHNEIDER prendra ses fonctions le 3 février prochain.

- Propriété STREICHER-HOUILLON :
M. et Mme STREICHER-HOUILLON, propriétaires au 2 rue de Wiggensbach ont fait une demande d'un accès provisoire donnant sur la rue du Maréchal Leclerc (sortie Sud)

Divers :

- Monsieur le Maire informe les conseillers que la journée citoyenne sera organisée le 16 mai 2020. Une réunion se tiendra début février.

- Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du bulletin communal.

- Une sortie du conseil municipal et du personnel communal sera organisée courant du mois de février. Le programme est encore à définir.

La séance est levée à 20 heures 30.